

Vote du Conseil de Sécurité de l'ONU

Le 23 décembre 2016, le conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 2334 demandant à « Israël de cesser la colonisation dans les territoires palestiniens et à Jérusalem-Est. Cette résolution a été possible du fait de la décision des États Unis de ne pas user de leur droit de veto. Les 14 autres membres du Conseil ont voté en faveur de ce texte. » (Extrait du journal *Le Monde* du 29/12/2016)

Colonies

« Quelques 385 000 colons israéliens [450 000 selon Libération du 13/06/2016] vivent en Cisjordanie occupée, aux côtés de 2 600 000 palestiniens. Plus de 200 000 israéliens vivent aux côtés d'au moins 300 000 palestiniens à Jérusalem-Est, partie palestinienne de la ville sainte qu'Israël occupe depuis 1967 et a annexée en 1980. » (Extrait du journal *Le Monde* du 29/12/2016)

Extraits de la résolution 2334 (23/12/2016)

[Le conseil de sécurité des Nations Unies]

1. Réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable ;
2. Exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et

respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ;

3. Souligne qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations ;

[...]

11. Réaffirme qu'il est résolu à examiner les moyens concrets de faire pleinement appliquer ses résolutions sur la question ;

« Il va sans dire que ce texte est historique, car, d'une certaine façon, il réconcilie le Conseil de Sécurité avec le droit international et son application en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. » cf : <http://www.france-palestine.org/Ce-que-nous-enseigne-la-derniere-resolution-de-l-Onu-sur-le-conflit-israelo>

Si Israël supporte mal d'être par cette déclaration « délégitimé » officiellement dans sa politique illégale d'occupation, les partisans de la paix et de la fin de l'occupation se trouvent eux, encouragés dans leurs actions de soutien à la lutte du peuple palestinien.

Actions auxquelles s'associent les Femmes en Noir de Lyon.

